

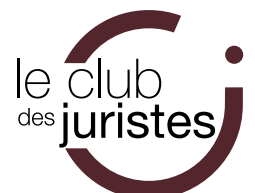
# RAPPORT DU CLUB DES JURISTES

## POUR UN DROIT EUROPÉEN DE LA COMPLIANCE

**PRÉSIDENT :** M. Bernard Cazeneuve,  
Président du Club des juristes, Ancien Premier ministre,  
Avocat associé, August Debouzy

**RAPPORTEUR :** M. Antoine Gaudemet,  
Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

**CONTACT PRESSE**  
Guillaume Prigent  
guillaume.prigent@leclubdesjuristes.com  
06 68 68 22 11



# 5.339 MDS €



Entre 2008 et 2018, sur les 26 condamnations pour corruption les plus lourdes au titre du FCPA\*, **14 concernent des entreprises européennes**, pour un montant total de 5.339 Mds € (60 % du total des amendes), et 5 des sociétés américaines <sup>(1)</sup>



# 68%

des Européens **jugent la corruption inacceptable** et l'estiment **répandue** dans leur pays <sup>(2)</sup>



# 120 MDS €

**Coût de la corruption selon la Commission européenne**, soit environ 1 % du PIB de l'UE <sup>(3)</sup>



# 23<sup>e</sup> PLACE MONDIALE

En 2019, **la France recule de 2 places** dans le classement de l'indice de perception de la corruption, passant de la **21<sup>e</sup> à la 23<sup>e</sup> place sur 180** <sup>(4)</sup>

# ENTRE 5.8 ET 9.6 MDS €



**Les pertes de l'UE liées à l'absence de protection des lanceurs d'alerte** sont estimées comprises entre 5.8 et 9.6 Mds € <sup>(5)</sup>



# 66/100

Selon l'indice de perception de la corruption publié par Transparency International, **l'Europe est la région qui dispose du meilleur score**, avec 66/100 de moyenne <sup>(4)</sup>

\* Foreign Corrupt Practices Act, loi fédérale américaine de 1977 pour lutter contre la corruption d'agents publics à l'étranger.

# POUR UN DROIT EUROPÉEN DE LA COMPLIANCE

La commission « Pour un droit européen de la *compliance* » que j'ai eu l'honneur de présider remet aujourd'hui ses conclusions, dans un contexte de crise sanitaire et économique susceptible de mettre à mal les efforts consentis par les pouvoirs publics et les entreprises en matière de *compliance* anticorruption. Les mesures importantes prises de longue date par la France pour répondre aux standards internationaux de lutte contre la corruption sont pourtant source d'espérance. Adoptées en réponse à l'extraterritorialité des lois américaines, aux sanctions prononcées par les juges à l'encontre d'entreprises françaises et dans une volonté de faire de la conformité un élément de compétitivité sur la scène internationale, ces mesures demandent désormais à être approfondies.



La dimension internationale des enjeux de *compliance* appelle une réponse forte de l'Europe avec l'émergence d'un véritable droit européen de la *compliance*. C'est là l'une des conditions du rééquilibrage de la relation euro-atlantique. La puissance économique et politique des États-Unis, articulée à leur détermination à lutter contre la corruption, dans un cadre extraterritorial, leur a en effet donné toute légitimité pour inspirer le droit international de la *compliance*. L'adoption dès 1977 du *Foreign Corrupt Practices Act* (FCPA) à la suite du scandale du *Watergate* en est une illustration.

La commission recommande ainsi l'adoption d'un paquet européen anticorruption susceptible de mieux protéger nos entreprises face au risque que représentent les procédures extraterritoriales américaines. Il permettrait de garantir la transposition dans l'ensemble des pays de l'Union européenne des grands principes de la lutte contre la corruption, posés par les conventions et recommandations de l'OCDE, et de contribuer ainsi à l'émergence d'un *level playing field* à l'échelle du marché intérieur.

Fort de 21 recommandations, ce rapport doit permettre de renforcer, d'améliorer et d'enrichir les acquis nationaux et européens en matière de *compliance*. Je remercie vivement l'ensemble des membres de la commission pour leur travail sans relâche, ainsi que les 32 experts des questions de conformité qui ont accepté d'être auditionnés.

Bernard Cazeneuve,  
Président du Club des juristes, Ancien Premier ministre,  
Avocat associé, August Debouzy

# BÂTIR UN MODÈLE EUROPÉEN DE COMPLIANCE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



## ADOPTER UN PAQUET EUROPÉEN ANTICORRUPTION PAR LA VOIE DE DIRECTIVES

1. Introduire dans le droit de l'Union européenne une obligation de **conformité** aux recommandations de l'OCDE en matière de *compliance*
2. Établir une obligation pour les États membres d'**incriminer les faits de corruption**, même commis en dehors de leur territoire, mais présentant un lien de rattachement avec lui
3. Soumettre les entreprises de taille significative à des **obligations de prévention et de détection de la corruption**



## INTRODUIRE DES CLAUSES ANTICORRUPTION

dans les **accords de partenariat** économique entre l'UE et les États tiers



## SUBORDONNER L'EXERCICE DES ACTIVITÉS

dont l'accès est réglementé par des actes européens sectoriels (banque, assurance, investissement) au **respect de clauses anticorruption**



## RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE LES ÉTATS MEMBRES AU SEIN D'EUROJUST

1. Ériger la lutte contre la corruption comme un **objectif prioritaire d'Eurojust**
2. Allouer les **moyens humains et financiers** nécessaires à la poursuite de cet objectif



## ÉTENDRE, À TERME, LA COMPÉTENCE DU PARQUET EUROPÉEN

à l'ensemble des **actes de corruption internationale**, qu'ils portent atteinte ou non aux intérêts financiers de l'UE

# ACHEVER LE MODÈLE FRANÇAIS DE COMPLIANCE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



### FUSIONNER LA HATVP ET L'AFA

pour leur offrir une **meilleure efficacité**, tant dans leur action que dans leur gestion budgétaire et humaine



### RECONNAÎTRE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL D'ÉTAT

pour les **recours** formés contre les sanctions de l'AFA et **réduire les délais d'examens des recours**



### TRANSPOSER LA DIRECTIVE 2019/1937

du 23 octobre 2019 sur les **lanceurs d'alerte**



### DÉFINIR PLUS PRÉCISÉMENT LES NOTIONS DE DÉCIDEUR PUBLIC ET DE DÉCISION PUBLIQUE

et adopter une **déontologie** des **représentants d'intérêts**



### CRÉER UN RÉFÉRENTIEL COMPLIANCE ANTICORRUPTION

adapté aux **collectivités territoriales**, qui tienne compte des spécificités de leur statut et leurs dimensions



### ÉTENDRE LE DOMAINE DES CONVENTIONS JUDICIAIRES D'INTÉRÊT PUBLIC

à la plupart des **infractions** relevant de la **délinquance économique et financière** des entreprises et aux infractions portant **atteinte à l'environnement**

---

## SOURCES

---

- (1) Rapport *Rétablir la souveraineté de la France et de l'Europe et protéger nos entreprises des lois et mesures à portée extraterritoriale*, Raphaël Gauvain, Claire D'Urso, Alain Damais et Samira Jemai, à la demande de M. Édouard Philippe, juin 2019, p. 19
- (2) *Special Eurobarometer 470*, « Corruption », Commission européenne, 2017
- (3) *Report from the Commission to the Council and the European Parliament - EU Anti-corruption report*, Commission européenne, 2014
- (4) *Corruption Perception Index*, Transparency International, 2019
- (5) *Estimating the Economic Benefits of Whistleblower protection in Public Procurement*, Commission européenne, 2017

---

## MEMBRES DE LA COMMISSION

---

### PRÉSIDENT

- **Bernard Cazeneuve**, ancien Premier ministre, Avocat associé, August Debouzy

### RAPPORTEUR

- **Antoine Gaudemet**, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

### MEMBRES

- **Louis d'Avout**, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas
- **Pascal Cardonnel**, Référendaire à la Cour de Justice de l'Union européenne
- **Denis Colin**, Responsable conformité pour l'Iran, Total
- **Blandine Cordier Palasse**, Présidente de BCP Executive Search
- **Anaïs Coviaux**, Avocat au barreau de Paris
- **Catherine Delhaye**, Directeur Ethique et Conformité du Groupe Valeo et Présidente du Cercle de la Compliance
- **Charles Duchaine**, Directeur de l'Agence française anticorruption
- **Fabrice Fages**, Avocat associé, Latham & Watkins LLP
- **Cecilia Fellouse-Guenkel**, Secrétaire générale du Cercle de la Compliance
- **Dominique de la Garanderie**, La Garanderie Avocats, Ancien Bâtonnier du Barreau de Paris
- **Aurélien Hamelle**, Directeur juridique du Groupe Total
- **Jean-Pierre Picca**, Avocat associé, White & Case LLP
- **Jacqueline Riffault-Silk**, Conseiller-doyen à la chambre commerciale de la Cour de cassation
- **Pascal Saint-Amans**, Directeur du centre de politique et d'administration fiscale de l'OCDE
- **Pierre Sellal**, Ambassadeur de France
- **Denys Simon**, Professeur émérite à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, École de droit de la Sorbonne
- **Benjamin Van Gaver**, Avocat associé, August Debouzy

### SECRÉTAIRE DE COMMISSION

- **Antoine Ory**, Avocat à la Cour

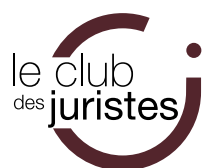
---

## CONTACT PRESSE

---

GUILLAUME PRIGENT  
guillaume.prigent@leclubdesjuristes.com  
06 68 68 22 11

**LE CLUB DES JURISTES**  
4, rue de la Planche 75007 Paris  
[www.leclubdesjuristes.com](http://www.leclubdesjuristes.com)



RETROUVEZ-NOUS SUR    